



**Rando Loisirs**  
Maison de la Vie Associative  
74, route de Montélier  
26000 Valence  
e-mail : [president@randoloisirs26.fr](mailto:president@randoloisirs26.fr)  
site : [www.randoloisirs26.fr](http://www.randoloisirs26.fr)  
Association bénéficiaire de l'immatriculation tourisme fédérale de la FFRP  
N°IMO75100382

**Comité Départemental Drôme**  
Maison des Bénévoles du Sport Drôme Ardèche  
71, rue Latécoère  
26000 Valence  
tel : 04 75 75 47 83  
site : [www.drome.ffrandonnee.fr](http://www.drome.ffrandonnee.fr)  
Assurance RCP : **WTW France - Département Sport Immeuble** Quai 33,33/34 quai De  
Dion Bouton CS70001 - 92814 Puteaux Tél. : 09 72 72 01 19  
[ffrandonnee@grassavoye.com](mailto:ffrandonnee@grassavoye.com) Contrat n° : 41789295M /0002  
Garantie financière : GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois  
Fontanot 92000 Nanterre Tel 33(0)149313131 Contrat n° 4000716162 /0

Valence le 17/10/2025

## NOTICE D'INFORMATION PRÉALABLE

**SÉJOUR : ARIEGE/PYRENEES**  
**Au village de vacances : LE TARBESOU à BONASCRE/AX-LES-THERMES**  
**Du lundi 22 Juin au dimanche 28 Juin 2026**

**Organisateurs responsables :** Élisabeth FOURQUIER 06.74.68.26.37.  
Dominique BADET 06.35.35.90.71.  
**+ Guides professionnels**

**Nombre de participants :** 46 personnes

**Déplacement :** En bus de tourisme

**Hébergement :** Village de vacances LE TARBESOU\*\*\*\* BONASCRE - 09110 AX-LES-THERMES  
Tél : 05 61 64 31 81 Site : [www.marc-montmija.com](http://www.marc-montmija.com)

- en pension complète du dîner du 1<sup>er</sup> jour au pique-nique du 7<sup>ème</sup> jour.
- chambres de 2 personnes (1 grand lit ou 2 lits simples), avec télévision, équipées de douches, WC, lavabos, toutes desservies par ascenseur
- lits faits à l'arrivée, linge de toilette fourni
- quelques chambres seules avec supplément de 78 € ( quantité limitée )

**Organisation :**

- Prévoir pique-nique du lundi 22/06/2026

**Coût du séjour :** entre 750 et 790 €

**Ce prix comprend :**

- Hébergement en pension complète
- Transport en bus
- Frais d'organisation
- Taxe de séjour et l'immatriculation Tourisme
- La garantie assistance et rapatriement comprise dans votre licence IRA
- Accès aux animations soirées proposées par le village vacances
- Prix des prestations des guides professionnels (4 jours)

**Ce prix ne comprend pas :**

- Assurance facultative (annulation et interruption) : 29€
- Le pique-nique du 1<sup>er</sup> jour
- Les dépenses personnelles

- Tout ce qui n'est dans le paragraphe « le prix comprend »
- Le supplément de la chambre individuelle (78 €)
- Le ménage quotidien des chambres

#### Programme du séjour :

L'organisateur pourra modifier le programme des randonnées suivant les conditions climatiques ou la condition physique des participants.

**Jour 1 :** Départ de SAINT-DONAT (dépôt Bertolami) à 8 h 00, direction Bonascre . Pique-nique à prévoir.

**Randonnées de la semaine :** 4 randonnées, à la journée, seront organisées par des guides professionnels entre lacs et estives.

3 groupes de randonnées sont organisés chaque jour

Dénivelé positif maxi des randonnées :

Groupe 1 de 700 à 900 m

Groupe 2 de 450 à 700 m

Groupe 3 de 250 à 450 m

Le jeudi sera libre : on pourra randonner ( encadrement Rando Loisirs si suffisamment de guides dispos), aller visiter Ax les Thermes, aller aux thermes ( Bains de Couloubret payés par les participants...)

Un programme, pour le semaine, sera proposé ultérieurement.

**Jour 7 :** Retour à ST DONAT. (dépôt Bertolami)

**Inscriptions :** Avant le 28/11/2025 (E. FOURQUIER, D. BADET)

Une permanence sera tenue pour une remise des documents le vendredi 28 novembre 2025 de 14h à 17h au bureau N°203 de la MVA. (E. Fourquier, D. Badet)

- Le bulletin d'inscription, **en 2 exemplaires**, doit nous être retourné rempli et signé afin que l'inscription soit définitive.
  - Paiement du séjour :
    - chèque d'acompte de 250 € remis à l'inscription.
    - chèque de 250 € ( encaissé le 13/2/26)
    - Chèque du solde au 15/4/26
- La souscription à l'assurance facultative (29€) doit être prise le jour de l'inscription définitive. (chèque à part).



**Impératif : Veuillez bien mettre la même date sur les bulletins d'inscription au séjour et la souscription à l'assurance**

#### Conditions d'annulation de l'inscription :

- **Avec l'option assurance annulation et interruption**, les sommes seront remboursables par Groupama si vous remplissez les conditions requises de remboursement (voir notice d'information assurance annexe 10).  
En aucun cas, la souscription aux assurances optionnelles n'est remboursable.
- **Sans l'option assurance annulation et interruption au moins 30 jours avant le départ :**
  - Si remplacement par une autre personne : remboursement des sommes versées diminué de **20 €** compensant les frais de dossier
  - Si absence de remplacement : remboursement partiel des sommes versées **selon les frais engagés par l'organisateur** diminué de **20€** compensant les frais de dossier.

Conditions générales de vente et notice des assurances consultables sur le site [www.randoloisirs26.fr](http://www.randoloisirs26.fr)